

Service Civique

Développement et promotion dans le champ du sport

Le service civique n'est pas un emploi, une mesure d'insertion ou un stage.

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité, un service de l'État ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Ainsi, une mission de Service Civique doit être autant utile au jeune qu'utile à l'organisme qui l'accueille et à la société en général

La mission proposée s'inscrit dans le cadre suivant :

La mission doit être d'intérêt général

8 mois de durée maximale (le texte fixe de 6 à 12 mois mais l'agence préconise une moyenne de 8 mois).

24 heures par semaine maxi (le texte fixe à 24 h minimum par semaine, ce « maximum local » doit permettre au jeune de consacrer le temps nécessaire à l'élaboration de son projet d'avenir).

Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, même ceux qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS). Ils ne peuvent pas faire usage de leurs compétences à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique.

L'action du volontaire s'inscrit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires ne doivent pas assurer des missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives.

Les structures d'accueil doivent ouvrir au maximum leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir la diversification du public du club et favoriser l'expérience de mixité sociale du volontaire.

Tutorat

1 tuteur (salarié ou bénévole) pour deux jeunes au maximum qui si possible doit pouvoir l'accompagner régulièrement et être physiquement présent. Le tuteur aura aussi un rôle important dans **l'inscription des jeunes aux formations obligatoires** (formation civique et citoyenne et PSC1)

Projet d'avenir

Pour bien rebondir à l'issue de son Service Civique, le jeune volontaire a besoin d'un projet précis, qui peut être un projet professionnel, de formation, ou même personnel, le temps du Service Civique permettant d'élargir son champ d'interrogation personnelle.

L'essentiel étant de poser les balises d'un parcours, afin que le volontaire sache vers où continuer ses démarches après son passage dans votre organisme, et qui solliciter autour de lui. Que la dynamique créée par son engagement puisse se maintenir au terme de celui-ci.

Pour construire une mission

Afin de construire une mission équilibrée sélectionnez au minimum 3 tâches dont au moins une dans chaque domaine (un total de 5 tâches semble être un maximum).

Les trois domaines sont :

1. **Accompagner la gouvernance**
2. **Amplifier les valeurs éducatives**
3. **Déployer le projet collectif**

Toujours placé sous la responsabilité et la présence physique d'un membre du club (salarié ou bénévole) le jeune pourra participer à :

Accompagner la gouvernance

1. Accueillir

Informier et inciter les parents et les proches des jeunes du club à participer à la vie du club. Réaffirmer auprès des parents et des jeunes leur nécessaire qualité d'adhérent ainsi que leurs droits et leurs devoirs. ***Faire connaître les dispositifs du Service du Sport de Proximité de la collectivité (Sport découverte de proximité, Sport découverte initiation, Sport vacances et Sport découverte nature), en informant les usagers des diverses actions d'animation sportive, notamment en allant à la rencontre des parents des enfants des quartiers les moins favorisés et qui manquent d'accès à l'information municipale***

2. Veiller

Participer au suivi des installations et des équipements et sensibiliser à leur respect.

Mettre en place des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et aux pratiques écocitoyennes dans le mouvement sportif (exemples : mettre en place des « équipes vertes » bénévoles lors d'événements comme la Journée Olympique en charge de promouvoir les gestes éco-responsables)

Promouvoir une approche écocitoyenne lors du déroulement des activités du club

3. Accompagner

Accompagner et aider les dirigeants les encadrants sportifs dans les facettes de la vie du club. Accompagner les jeunes dans le montage de mini-projets.

Sensibiliser les acteurs du mouvement sportif et le grand public dans son ensemble aux opportunités existantes et à venir en matière de prise de responsabilités sportives (exemples : programme « Dirigeantes », accès à l'arbitrage, promotion du bénévolat dans les clubs et lors des grands événements sportifs internationaux) ;

Amplifier les valeurs éducatives

1. Favoriser l'appropriation

Sous la responsabilité et la présence physique d'un encadrant, accompagner sur les valeurs portées par le sport, aider les pratiquants à s'approprier les valeurs éducatives et culturelles du sport (Encourager la coopération et la solidarité par le sport, favoriser l'intégration des publics éloignés du sport dans la communauté sportive, promouvoir la santé, lutter contre les discriminations et la violence, éduquer au fair-play).

Contribuer au déploiement d'actions visant à prévenir toute formes de discriminations, de violences et à lutter contre les dérives de certaines pratiques sportives : dopage, tricherie, incivilités, sens démesuré de la performance, etc. à travers l'animation d'ateliers de sensibilisation.

Favoriser une pratique du sport excluant le harcèlement, les violences sexuelles et les comportements contraire à son esprit.

2. Assister

Aider l'encadrant à la prise en charge et à l'intégration des personnes en situation de handicap, moteur ou mental.

Aider les pratiquants à se responsabiliser dans la préparation de leur matériel, de leur équipement personnel, les assister dans ce domaine.

Participer à l'animation des créneaux sport-santé à destination des personnes en rémission de graves maladies, en situation de handicap ou en situation de surpoids ou d'obésité ; Intervenir en appui des activités « sport adapté » lors des événements sportifs et dans le cadre des dispositifs de la collectivité ;

Soutenir l'action de l'association dans l'accueil et l'intégration de publics en situation de handicaps : informer sur l'accessibilité de l'association en allant dans les permanences des MDPH, sur les lieux de vie (foyer familial, service ou établissement social et médico-social), dans les centres de rééducation, etc., et favoriser les partenariats avec des établissements spécialisés ;

Accompagner les personnes en situation de handicap dans la pratique d'une activité (conditions de transport, participer à l'accueil, l'orientation, l'information, la préparation et la prise en charge des publics) ;

Accompagner la personne en situation de handicap dans la phase de découverte ; Soutenir l'éducateur dans son activité d'animation auprès de publics handicapés ;

Participer à l'organisation d'une manifestation sportive à destination de personnes en situation de handicap ou mixant personnes en situation de handicap et valides.

3. Prodiguer

Développer des attitudes sociales chez les jeunes à travers la pratique du sport.

Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives pour répondre à une situation particulière.

Promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès du jeune public et accompagner des projets d'éducation par le sport ;

Renforcer la pratique sportive au sein des établissements scolaires, faire découvrir des disciplines olympiques et paralympiques, tout particulièrement les nouveaux sports proposés par Paris 2024 au CIO.

Déployer le projet collectif

1. Développer

Développer la mixité sportive (c'est à dire de mettre du liant entre toutes les composantes du club), faire connaître et coordonner les actions transversales.

Faciliter les rapprochements entre les établissements scolaires et les clubs et contribuer aux liens avec le mouvement sportif local pour multiplier les interventions des acteurs sportifs au sein des écoles ;

Mobiliser des athlètes et acteurs du sport pour un partage d'expérience au sein des écoles ou avec le grand public ;

Participer à l'organisation d'événements phares permettant de promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques (exemples : Journée Nationale du Sport Scolaire, Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, etc.). Aider les équipes pédagogiques à les concevoir et à les mettre en œuvre ; Accompagner la mise en place d'activités physiques et sportives, notamment en école primaire, en lien avec des professionnels compétents. Aider les équipes à mettre en œuvre le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire.

2. Créer

Aider aux actions de communication en utilisant les réseaux sociaux, développer et améliorer les moyens de communication par le biais des nouvelles technologies.

Promouvoir et utiliser les outils pédagogiques en lien avec l'olympisme développés par l'Education nationale, Paris 2024, le CNOSF, le CPSF et ses structures déconcentrées. Proposer l'utilisation des ressources pédagogiques disponibles sur le site « Génération 2024 » ;

3. Organiser

S'assurer des relations régulières entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des publics (parents, enseignants, travailleurs sociaux) - assurer la promotion et la valorisation de ce service auprès des acteurs locaux, adhérents et partenaires de la structure.

Faire connaître les dispositifs du Service du Sport de Proximité de la collectivité (Sport découverte de proximité, Sport découverte initiation, Sport vacances et Sport découverte nature), en informant les usagers des diverses actions d'animation sportive, notamment en allant à la rencontre des parents des enfants des quartiers les moins favorisés et qui manquent d'accès à l'information municipale ;

Intervenir au sein des équipements jeunesse de la collectivité (Espaces Jeunes, Centres d'Anim', Points Information Jeunesse) pour informer les jeunes des dispositifs existants et ponctuellement participer à des animations proposées par les équipes jeunesse ;